137, rue Louis Maréchal, 4360 OREYE

Version 2019

Crèche « Les P'tites Oreye »
Projet pédagogique

I. Contexte institutionnel :

« Les P'tites Oreye » est une crèche autorisée, agréée et subventionnée par l'ONE et d'une capacité d'accueil maximale de 24 places.
Le Pouvoir Organisateur : le CPAS de la commune d'Oreye
Le président du CPAS : Mr De Sart Bernard
Direction : Mme Gérard Julie, infirmière pédiatrique à ¾ temps
Une équipe de puéricultrices (6 équivalents temps plein)
Une équipe de techniciennes de surface (2 temps partiels)

Nous nous situons au centre du petit village de Bergilers (commune d'Oreye) devant l'école communale maternelle (école du quartier rattachée à l'école communale d'Oreye).
Nous nous sommes installés dans cette ancienne maison entièrement rénovée, occupée précédemment par les petits élèves de l'école maternelle.
Une ligne de bus TEC Oreye-Waremme (n°147) la dessert en semaine avec un arrêt à proximité.
Une place de parking pour personnes porteuses d'un handicap est prévue en haut devant l'entrée de la crèche ; pour les autres, le stationnement des voitures se fait au gré des places dans le quartier. (cf. ROI)

Nous ouvrons nos portes à 7h00 pour les fermer à 18h00 et ce, du lundi au vendredi (jours ouvrables).

Nous accueillons tous les enfants âgés de 0 à 3 ans.
Tous les enfants seront accueillis sans discrimination, en fonction de nos disponibilités et selon la procédure d'inscription, avec cependant une priorité accordée aux enfants de la commune ou à ceux dont un des parents travaillent sur notre commune. (cf. ROI)
Tous seront accueillis dans le respect de leurs différences et dans un souci d'intégration et d'épanouissement maximal.

La participation financière des parents (PFP) sera calculée, en fonction de vos revenu(s) mensuel(s) net(s), selon la circulaire PFP de l'ONE. (cf. ROI)

La crèche n'est pas uniquement un lieu d'accueil, mais d'expérience de vie, de socialisation, d'éducation à la vie. Elle favorise le développement physique et social de l'enfant.

La crèche essaie, dans la mesure de ses possibilités, de participer à la vie sociale du quartier et de la commune (école, bibliothèque,…). *Elle favorise ainsi les relations avec les associations et les collectivités locales.*
De même, notre milieu d'accueil s'informera des initiatives mises en place par les différents acteurs de la petite enfance pour ainsi contribuer au développement d'une politique coordonnée de l'enfance.

Enfin, la crèche « Les P'tites Oreye » répond aux normes d'encadrement et d'infrastructure (cf. Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27/02/2003 portant sur la réglementation générale des milieux d'accueil et arrêté infrastructure du 19/07/2007).

II. Aménagement des lieux

Notre milieu d'accueil s'organise en 5 groupes répartis sur 2 étages. D'une part, au premier étage se trouve le service « des petits » avec 10 places partagées en 2 groupes et au rez-de-chaussée le service « des grands » avec 14 places partagées en 3 groupes.

- L'espace « des petits », au calme là-haut, comprend :

  1. Un spacieux espace de vie et de jeux où sont disposés des jouets variés et adaptés aux bébés de 3 mois à environ 15 mois.
     Un espace sécurisé avec des tapis pour les bébés qui ne se déplacent pas encore. Couché au sol, l'enfant a une liberté de mouvement propice à son propre développement psychomoteur.
     Un module de psychomotricité en mousse avec différents tapis et des espaces pour se cacher où les petits rampants peuvent se mouvoir à leur aise et expérimenter diverses positions : assise puis debout et enfin la marche.

  2. Un dortoir avec 10 petits lits à barreaux en bois et un ciel étoilé.

  3. Une biberonnerie prévue pour la préparation des biberons et des repas. De là, une fenêtre permet de veiller sur les petits dormeurs.

  4. Deux fauteuils avec des tables d'appoint où les puéricultrices proposent les biberons ou les repas aux enfants. Il y a également une petite table et des chaises à hauteur d'enfant pour les plus grands du service.

  5. Un coin change disposé de telle manière dans l'espace de vie que les professionnels gardent tous les enfants présents dans leur champ de vision.

  6. Un espace bureau composé d'une table et une chaise pour les puéricultrices.

- L'espace « des grands » situé au rez-de-chaussée comprend :

  1. Deux espaces de jeux (dans le service et dans le grand hall) où les 3 groupes peuvent se répartir au gré de leurs besoins et de leurs envies.
     Dans ces deux lieux :
     - un espace de motricité pour grimper, glisser, se cacher…
     - des jeux variés (imitation, imagination, calme,…) adaptés aux enfants entre 15 mois et 30 mois.
     - un ''coin doux'' et/ou ''coin refuge'' pour permettre à l'enfant de s'isoler pour se ressourcer.

  2. Un espace repas avec une kitchenette, des tables et des chaises adaptés à la taille des enfants.

  3. Un coin change disposé de telle manière dans l'espace de vie que les puéricultrices gardent tous les enfants présents dans leur champ de vision.
     Deux petits WC pour l'apprentissage de la propreté.

  4. Un espace bureau composé d'une table et de deux chaises pour les professionnels.

  5. Deux dortoirs où sont répartis 14 petits lits à barreaux en bois et 2 couchettes sous un ciel étoilé.

  6. Un espace extérieur : une terrasse fermée et sécurisée.

Nous cherchons à créer une ambiance chaleureuse et agréable dans nos différents espaces. Chacune des sections est aménagée et évolue en fonction du stade de développement des enfants qu'elle accueille. Le matériel utilisé et les jeux proposés sont en bon état et conformes aux normes de sécurité. L'aménagement des espaces est pensé pour prévenir les risques d'accident.

III. La puéricultrice de référence :

L'enfant a besoin de relations affectives stables pour construire son sentiment de sécurité. Cela implique qu'il y ait le moins possible d'adultes différents qui s'occupent de lui. Notre choix s'est donc porté sur une organisation qui permet le suivi de l'enfant par une puéricultrice de référence.
Cette puéricultrice s'occupe de l'enfant et le suit tout au long de son séjour chez nous jusqu'à son entrée à l'école maternelle (ou son départ).

Qu'est-ce, au juste, cette façon de faire ?
L'équipe du service est composée de +- 3 puéricultrices équivalent temps plein dans chaque service. Chaque puéricultrice est la référente de plusieurs enfants. Elle veille à assurer la continuité pour chaque enfant de son groupe et porte les enfants « dans sa tête », c.à.d. qu'elle a en mémoire le vécu des enfants dont elle est référente dans la crèche.

- Elle l'accompagne dès ses premiers jours lors de son adaptation à la crèche. Ces jours-là, elle lui prête une attention toute particulière.
- Tout le long du séjour à la crèche, elle partage le plus possible de moments de relation privilégiée avec chaque enfant dont elle est la référente. (Change, repas, mise au lit, …)
- Elle met en place des repères stables qui assurent une continuité dans l'accueil.
- Elle prendra le temps d'observer l'enfant. Elle remarquera de cette façon son évolution et cela lui permettra de bien cerner l'enfant et donc de mieux s'adapter à son rythme et à ses besoins qui évoluent.
- Elle est également une interlocutrice privilégiée auprès des parents de son groupe, notamment grâce à la farde de communication.
- Elle met tout en œuvre pour créer une relation de confiance avec eux.
- Elle est le repère stable du groupe lors du passage chez les grands puisqu'elle accompagne son groupe dans le service au rez-de-chaussée.

Référence ne veut pas dire exclusivité. En effet, elle n'est pas la seule à intervenir auprès de l'enfant. Les autres collègues assurent le relais, selon l'horaire de roulement. Cela veut dire que la puéricultrice qui accueille l'enfant le matin ne sera pas celle qui dira au revoir le soir. Chaque puéricultrice s'occupe principalement de son groupe mais elles sont amenées à intervenir également avec bienveillance auprès de tous les autres enfants présents dans le service lorsque les besoins sont là et particulièrement le matin et le soir lors de l'absence de la puéricultrice de référence.

Progressivement, l'enfant crée un lien avec toutes les puéricultrices et les parents peuvent confier en toute confiance leur enfant à toutes les puéricultrices.

IV. L'enfant :

- *Chaque enfant est une personne unique.*
  Il a des besoins, des désirs, et des goûts qui lui sont propres. Il a son rythme.
  L'équipe veille à prendre en compte l'individualité de chaque enfant au sein du groupe. La puéricultrice de référence a pour cela un rôle essentiel.
- *L'enfant s'exprime au travers des ses émotions.*
  L'équipe est à son écoute. Les puéricultrices encouragent l'enfant à exprimer son ressenti (y compris la colère et la frustration). Elles accueillent l'émotion et accompagnent l'enfant en verbalisant, en mettant des mots sur ce qu'il vit ou ressent.
- *L'enfant est acteur.*
  Dés sa naissance, l'enfant a des compétences. Celles-ci évoluent en permanence. Les puéricultrices aident chacun à développer ses ressources personnelles à son rythme.
  Elles lui donnent une place active :
  - en prévenant l'enfant de ce qui va se passer,
  - en sollicitant la participation de l'enfant lors du change, du repas,… et en attendant la réponse de l'enfant,

- en privilégiant les activités où l'enfant peut agir par lui-même, expérimenter de façon autonome,
- en ne mettant pas l'enfant dans une situation qu'il ne maîtrise pas (par exemple la position assise ou debout),
- en assurant à l'enfant beaucoup de liberté de mouvement,
- en donnant la possibilité à l'enfant de choisir son activité,
- en répondant aux sollicitations de l'enfant,
- en accompagnant et encourageant l'enfant dans sa recherche d'autonomie,
- en laissant à l'enfant le temps. Cela veut dire « ne pas interrompre l'enfant dans son mouvement, lui permettre d'aller au bout de son geste et de ce qu'il a commencé,
- en valorisant les progrès de l'enfant (sans compétition).

- L'équipe adopte un langage correct, respectueux et adapté à l'enfant.
- L'équipe s'engage à être attentive à chaque enfant.

V. Les parents :

Sachant que les enfants sont très influencés par le ressenti de leurs parents, il est nécessaire de mettre en place et de consolider une **relation de confiance entre la direction, l'équipe et les parents**.
Celle-ci ne peut exister que sur base d'une bonne **communication** et d'un **respect** mutuel. Chaque parent a ses convictions et sa façon de faire ainsi que chaque membre de l'équipe. Nous ne partageons pas toujours les mêmes, mais nous avons un objectif commun : la recherche du **bien-être de l'enfant**. C'est en dialoguant et en s'écoutant les uns les autres que nous parviendrons à collaborer ensemble vers notre but commun.
Les parents, l'équipe et la direction sont partenaires.

Nous avons réfléchi aux moyens à mettre en place pour favoriser la communication et la rencontre entre les puéricultrices, la direction et les familles:

- La garantie du respect du secret professionnel
- La période de familiarisation
- L'accueil et le retour
- La farde de communication
- L'affichage dans le hall
- La mise à disponibilité de brochures ONE, et d'informations
- La réunion annuelle de parents
- Et à tout moment, un rendez vous avec la direction peut être obtenu.

VI. La direction et le Pouvoir Organisateur (PO) :

La direction est sous la responsabilité du Pouvoir Organisateur, le CPAS de la commune d'Oreye. Elle assure la gestion quotidienne du milieu d'accueil et est en contact régulier avec le pouvoir organisateur (PO), la coordinatrice accueil et l'inspectrice comptable de l'ONE, les puéricultrices et les parents.

- Elle assure la gestion de la santé de la collectivité.
- Elle gère le dossier médical des enfants et de l'équipe
- Elle veille au suivi des vaccins
- Elle organise et participe à la consultation ONE une fois par mois
- Elle assure un soutien aux parents (en matière de santé et d'alimentation)
- Elle assure la gestion des repas (menu, hygiène, sécurité)
- Elle veille à la mise en application du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur.
- Elle gère l'aspect logistique (les commandes)
- Elle gère l'équipe
- Elle gère l'aspect administratif (inscription, PFP, …)
- Elle assure un soutien aux parents (en matière sociale et familiale)
- Elle veille à la mise en application du projet pédagogique et du règlement d'ordre intérieur.

VII. Les trois grandes étapes à la crèche :

1) La familiarisation :

L'entrée effective de l'enfant est prévue dans une optique de recherche de bien-être pour l'enfant et de bien vivre la séparation pour les parents.
Pour entamer en douceur un processus de rencontre entre les professionnels, l'enfant et sa famille, il est important de prévoir une période de FAMILIARISATION. Cette phase permet de créer un sentiment de sécurité tant pour l'enfant et sa famille que pour le personnel. Elle se déroule donc principalement en présence de la puéricultrice de référence.

Le planning de familiarisation est établi un mois avant l'entrée effective de l'enfant et se déroule sur 2 semaines minimum. La directrice prend contact avec les parents et fixe les dates avec eux en fonction de l'horaire de travail de la puéricultrice de référence et de la charge de travail quotidienne.

Elle comprend :

- Deux rencontres (minimum) avec la direction lors de la demande d'inscription et lors de l'inscription définitive, avec la visite de la crèche et la lecture du Règlement d'Ordre Intérieur et du Projet Pédagogique.

- Deux périodes de présence avec les parents et l'enfant dans la crèche en compagnie de leur puéricultrice de référence :

  1. Présence de l'enfant et du ou des parent(s) pendant environ 3/4 d'heure. Le questionnaire « Mon quotidien » (complété préalablement par les parents) est lu lors de cette première rencontre. Il sert de base pour la discussion. Un rappel de notre projet pédagogique sera aussi fait sur les points essentiels qui concernent le service des petits.
  2. Présence de l'enfant et d'un parent pendant 1 heure dans le service. Cette phase permet de rencontrer les autres puéricultrices et les enfants du service. La puéricultrice de référence entre en relation avec l'enfant essentiellement par la parole et par le jeu.

- Trois périodes de présence de plus en plus longue de l'enfant sans ses parents avec la puéricultrice de référence. Cela permet de faire connaissance en douceur. La puéricultrice se réfère le cas échéant au questionnaire « Mon quotidien » :

  3. Pour une durée d'environ 1 heure.
  4. Pour une durée d'environ 2 heures.
  5. Pour une ''petite journée'', avec un repas donné par la puéricultrice et généralement une sieste. A tout moment les parents peuvent joindre la puéricultrice de référence par téléphone afin de se rassurer. De même, les parents restent accessibles en cas de nécessité. Cette « petite journée » sera facturée aux parents. (cf. ROI)

Les deux parents sont bien sûr invités à participer en fonction de leur disponibilité. A partir du point 2, si aucun des deux parents ne peut être présent, l'enfant peut être accompagné d'un autre adulte qui lui est proche (grands-parents, marraine, oncle,…)

Cette période de familiarisation primordiale est prévue pour chaque enfant quelles que soient les circonstances et durera un minimum de deux semaines.

Une évaluation est effectuée après chaque étape et en fin de familiarisation entre la puéricultrice de référence et les parents. Il va donc de soi qu'elle sera ajustée et prolongée en cas d'adaptation plus difficile pour l'enfant et/ou pour les parents. Ces difficultés que pourraient rencontrer les parents à se séparer de leur enfant, sont abordées avec la puéricultrice de référence et au besoin avec la direction.

Cette répétition de courtes rencontres rapprochées est favorable pour tisser des liens de confiance entre la puéricultrice de référence, les parents et l'enfant.

Nous favorisons un dialogue qui atténue le sentiment de culpabilité, souvent ressenti lorsque l'on est amené à confier son enfant.

Dans le courant de cette phase d'adaptation, la puéricultrice de référence mettra en place la farde de communication de votre enfant.

Nous profitons aussi de ce moment pour compléter le dossier administratif pour le calcul de la PFP et le dossier médical avec la directrice. Nous sommes présents pour soutenir et répondre à toutes les questions des parents.

Après une absence prolongée de l'enfant (plus d'un mois), une nouvelle petite phase de re-familiarisation peut être envisagée.

2) Le passage de section :

Lorsque l'enfant grandit, ses besoins changent. Il acquiert la position debout puis la marche. Il a alors besoin d'un autre espace de vie plus adapté à son développement psychomoteur. C'est pour cette raison que le groupe d'enfants qui commencent à marcher, change de service et descend dans le service du rez-de-chaussée.
Les locaux et les activités sont prévus pour répondre aux besoins spécifiques des enfants.
Afin d'assurer la continuité des soins et de conserver la relation de confiance entre les parents, les enfants et la puéricultrice de référence, celle-ci accompagne son groupe d'enfants dans leur nouveau service.
La puéricultrice de référence prend le temps de visiter le service du rez-de-chaussée avec chaque enfant de son groupe un peu avant l'entrée effective dans la section. Ce moment privilégié permet à l'enfant de découvrir ce nouvel environnement en toute sécurité.
De plus au moment de cette transition, une nouvelle rencontre est organisée pour les parents avec la puéricultrice de référence. C'est l'occasion de faire certains rappels et de donner les nouvelles modalités d'accueil spécifiques au service des grands. Les parents ont le loisir de revisiter le service et de poser leurs questions.

3) La fin du séjour :

A peine les liens tissés que l'heure du départ a déjà sonné. La famille et l'enfant doivent quitter un univers devenu familier, mais aussi des personnes auxquelles ils se sont attachés. Pour l'équipe également, le départ d'un enfant n'est pas sans résonance affective. Comment se dire au revoir ?

Ce moment de fin de séjour est négocié avec les parents au moment de l'inscription et abordé à nouveau 3 mois avant son départ.

Pour se séparer le plus sereinement possible, chaque départ est préparé par la puéricultrice de référence, au cours du dernier mois.

- La puéricultrice de référence évoque avec l'enfant ce que sera son ''après crèche'' et elle peut même s'aider de livres (petites histoires) ou de photos.
- Elle explique aussi la situation aux autres enfants de son groupe.
- Au moment du départ de l'enfant, une petite fête personnalisée est organisée dans le service en interne.
- Les affaires personnelles et les petites productions créatives de l'enfant sont remises à l'enfant et ses parents.

C'est toujours avec plaisir que nous recroisons un « ancien ». Nous apprécions avoir des nouvelles quelques jours, quelques mois, voire quelques années plus tard.

VIII. La farde de communication :

Le milieu d'accueil attache une importance toute particulière à l'établissement d'une bonne communication :

- La communication entre collègues :

  Les puéricultrices veillent à se transmettre avec précision le relais et les informations relatives à chaque enfant. Elles utilisent entre autres la farde de communication comme support écrit.
- La communication « Crèche – Famille » :

  Chaque matin, les parents transmettent les informations utiles oralement ET par écrit. De la même façon, le soir, les parents reçoivent un retour de la journée passée à la crèche.

La priorité est accordée aux échanges verbaux, le support écrit permet de garder une trace de la discussion.

- Dans le service des petits, les puéricultrices travaillent avec une feuille de rythme par enfant. Le soir, un résumé est remis aux parents dans la farde avec des explications orales. Le matin, les parents complètent leur partie.
- Dans le service des grands, le rythme des journées étant plus identique, les puéricultrices reprennent les informations utiles sur une feuille de communication parents – puéricultrice, rangée dans la farde.
  Chacun complète sa partie.

Cette farde est propre à chaque enfant, elle nous sert quotidiennement tout au long de l'accueil. Les parents sont tenus de la compléter et de la ramener à la crèche chaque matin.
C'est également par cette farde que seront transmis les courriers du PO, de la directrice et les factures mensuelles.

IX. L'accueil le matin et le retour le soir :

Pour garantir un passage harmonieux famille - crèche et assurer une sécurité affective à l'enfant, l'équipe propose la mise en place, d'un rituel de séparation, mais aussi de retrouvailles. Ceux-ci seront respectés le plus souvent et le plus longtemps possible.

Ces moments de séparation et/ou de retrouvailles demandent une grande disponibilité de la part de la puéricultrice présente et du parent qui amène l'enfant. Il est important de prendre son temps. C'est pour cette raison qu'il est demandé aux parents d'arriver 10 minutes à l'avance. (cf. ROI)

- Le matin, l'enfant et son parent arrivent dans le grand hall où un vestiaire est prévu avec un casier pour l'enfant.
  - Les petits disposent d'un grand casier où peut être rangé le maxi-cosi.
    A l'étage, devant l'entrée du service, des coussins à langer sont mis à disposition ainsi qu'un petit casier personnel pour dévêtir l'enfant.
    Afin de favoriser la liberté de mouvement, nous demandons aux parents de déshabiller leur enfant (robe, pantalon, pull, chaussettes, collants, …).
    Seules les chaussettes antidérapantes, en hiver, sont acceptées.
  - Les grands disposent d'un casier à leur hauteur, où ils peuvent suspendre leur manteau et déposer leurs chaussures, leurs chaussettes, leur pull et tout autre objet personnel (sauf doudou). Les parents s'assurent que les vêtements ne gênent ni la marche, ni les mouvements de l'enfant.
- Le soir, ce sont les parents qui rhabillent l'enfant dans le hall. C'est une façon de prendre le temps de se retrouver.
- Après son passage par le grand hall d'accueil, l'enfant et ses parents se rendent dans le service de l'enfant. Le passage entre le vestiaire et le lieu de vie se fait en douceur, selon le rythme des parents et de l'enfant. Ainsi, la puéricultrice ne quitte pas son service et est disponible pour accueillir l'enfant tout en restant disponible pour les autres enfants déjà présents. Les frères et sœurs qui accompagnent, suivent le parent. Aucun enfant ne peut rester sans surveillance.

- Dans chaque service, une « zone » délimite le début du lieu de vie. Il est souhaitable et recommandé qu'aucun parent n'investisse le lieu de vie (sauf au moment de la familiarisation) et ce, pour ne pas perturber la sécurité affective et l'activité des enfants déjà présents.
- Chaque jour, matin et soir, les parents ont la possibilité de rencontrer une puéricultrice du service de l'enfant et ainsi de dialoguer avec elle sur base de la farde de communication. Ces échanges d'informations sont importants, ils permettent de mieux comprendre les besoins de l'enfant et d'ajuster l'organisation de la journée et de la fin de journée.

  !!! Nous demandons aux parents de respecter l'intimité de l'entrée dans le service. Cette zone doit permettre la discrétion et le secret professionnel.
- La puéricultrice prendra le temps nécessaire avant de prendre l'enfant dans ses bras et également avant de le déposer pour jouer (faire un dernier bisou, un dernier coucou au parent,…). Elle lui permettra de garder son doudou et/ou sa tétine pendant le moment de transition.

Pour une transition harmonieuse et un début de journée favorable, il est préférable que l'enfant ait déjeuné et/ou bu son biberon au sein de sa famille avant son arrivée le matin.
A noter cependant, la mise en place d'un coin allaitement au premier étage pour les petits, cet espace est accessible dès le matin et pendant toute la journée pour les mamans qui allaitent. Si l'enfant a besoin d'un complément de lait lors de son arrivée à la crèche, les parents peuvent s'installer dans cet espace au calme.

Pour répondre au mieux aux besoins des enfants et gérer l'organisation du service, nous demandons aux parents de respecter au maximum l'horaire inscrit sur la fiche mensuelle (annexe au ROI). De plus, l'heure du retour est à reconfirmer chaque jour dans la farde de communication. Pour tout changement en cours de journée, les parents préviennent le service.

X. Répondre aux besoins de l'enfant :

Les puéricultrices adaptent chaque journée en fonction des besoins spécifiques des enfants présents.

1. La sécurité affective

- Pour permettre à l'enfant de se sentir bien en se créant des repères stables, il est important qu'il fréquente la collectivité un nombre de jour par semaine suffisant. Dans cette recherche de continuité, le ROI prévoit que l'enfant soit présent au moins 3 fois/semaine (journées ou demi-journées) hors des périodes de vacances.
- Il est évident que nous mettrons en place des repères stables qui permettent à l'enfant de se rassurer (par exemple : l'emplacement des choses, l'ordre chronologique du déroulement de la journée, les mêmes puéricultrices, ….)
- La puéricultrice de référence renforce ce sentiment de sécurité en prenant le temps de connaître l'enfant par l'observation, en créant un lien affectif avec lui et en répondant au mieux à ses besoins.
- Les puéricultrices sont tout le temps à portée de vue ou de voix. Les enfants ne sont jamais seuls.
- Les puéricultrices accueillent les différentes émotions (joie, peur, colère, tristesse) des enfants. Elles observent l'enfant, l'écoutent avec respect.
- Elles verbalisent l'émotion avec l'enfant pour que l'enfant se sente reconnu.
- Elles tiennent compte en particulier des signes de malaises et tentent de les réduire autant que possible.
- La présence de « doudou » : Lorsque l'enfant en ressent le besoin, et cela à tout moment de la journée autant chez les petits que chez les grands, il peut se tourner vers son « doudou ». La manipulation de celui-ci lui permet de se consoler, de se sécuriser, de se ressourcer, … Le « doudou » reste donc accessible à l'enfant.

  Les parents doivent collaborer et faire suivre le « doudou » avec l'enfant dans ses allers et retours entre la maison et le milieu d'accueil. Sans ces allers-retours, le « doudou » perd de son

intérêt et ne permet pas à l'enfant de vivre la continuité entre ses différents milieux de vie. Les parents veillent également à ce que le « doudou » soit sans danger pour l'enfant (petites pièces, corde, …).

- En cas de besoin, les puéricultrices évoquent les parents et les personnes importantes pour l'enfant. (Par exemple : Papa et maman te manquent, tu penses à eux, ils sont au travail, ils viendront te rechercher ce soir après le goûter)

2. Les soins

Comme précisé dans le ROI, les premiers soins sont faits à la maison. (Les soins médicaux et le change)

Les soins doivent être un moment d'échange, de qualité relationnelle. Ils sont réalisés prioritairement par la puéricultrice de référence.

Les petits soins médicaux :

Les puéricultrices sont autorisées :

- à nettoyer le nez de l'enfant au liquide physiologique. Ce qu'elles font régulièrement pour aider l'enfant à mieux respirer et pour limiter la transmission des microbes. Les parents fournissent un mouche bébé et du liquide physiologique en quantité suffisante de façon régulière.
- à nettoyer les yeux au liquide physiologique.
- à prendre la température d'un enfant lorsqu'elles le jugent opportun. Chaque enfant a son thermomètre personnel fourni par les parents.
- à administrer du paracétamol en cas de température supérieure à 38.5° ou de douleur. Le paracétamol sous forme de DAFALGAN® sirop est fourni par la crèche lors de fièvre ou de douleurs ponctuelles. Si l'enfant est malade, le parent veillera à apporter son flacon durant toute la durée de la maladie.

Les autres médicaments (ibuprofène, aérosol, puff, sirop, gouttes, arnica,…), ne sont administrés que sur prescription médicale.

Le change

Le change est un moment de soin mais surtout un moment privilégié entre la puéricultrice de référence et l'enfant. C'est un temps d'échange, de communication. La puéricultrice veille à avoir des gestes doux et fait appel à la participation de l'enfant. Elle lui parle et lui explique toutes ses actions. Elle lui montre les objets utilisés. Elle prend son temps.

Le change est réalisé à l'aide d'un gant de toilette avec de l'eau et du savon. En plus de ce soin de base, il est parfois nécessaire d'appliquer une crème protectrice. Les parents fournissent un tube de crème protectrice de la marque de leur choix ainsi que les langes.
Pour rappel, les crèmes de change médicamenteuses de type Daktozin® nécessite une prescription médicale.

Apprentissage de la propreté

Cette étape concerne uniquement les enfants qui manifestent de l'intérêt à cet apprentissage. C'est l'enfant qui décide quand il est propre et non les parents ou les puéricultrices. Il ne sert à rien de commencer trop tôt. Comme pour toutes les acquisitions, l'enfant va suivre son rythme.
On ne forcera jamais un enfant à aller sur le petit pot. Il ira sur ce dernier à sa demande ou suite à une proposition du professionnel. Le professionnel répond à un signe d'intérêt spontané de l'enfant, d'où l'importance de bien observer l'enfant (le système de la puéricultrice de référence prend ici encore tout son sens).
Une fois que l'enfant est prêt, il faut lui faire confiance et veiller à la continuité dans l'apprentissage. Cela veut dire une cohérence entre la crèche et la maison.

Les accidents font partie du processus d'acquisition du contrôle sphinctérien. Aucun commentaire négatif ou disqualifiant et aucune réprimande ne seront faits lors d'un accident ou refus de l'enfant. Les parents veillent à fournir du linge de rechange en suffisance.

C'est dans cette optique que notre milieu d'accueil refuse de fixer une échéance (ex : être « propre » pour rentrer à l'école) et la mise au pot systématique.

3. Les repas

C'est un moment convivial et de plaisir.

Dans la mesure du possible, nous ne réveillons pas un enfant qui dort pour manger. Son repas lui sera servi à son réveil. Il se peut donc qu'un parent arrive et que son enfant n'ait pas encore reçu son repas. Au choix, le parent attend patiemment que sa puéricultrice de référence lui donne ou le parent prend le temps de lui donner à la crèche (dans le grand hall pour les grands ou le coin allaitement pour les petits)

- Chez les petits :

  Pour renforcer le lien affectif avec la puéricultrice de référence, le repas est donné à l'enfant dans les bras et cela à tour de rôle. Progressivement, il passe du biberon à la nourriture mixée, aux aliments écrasés. Il apprend à boire à la tasse. Il acquiert en parallèle la position assise.

  Et c'est une fois qu'il maîtrise la marche, qu'il quitte les bras et les genoux de sa puéricultrice de référence pour apprendre à manger à table et à manipuler une cuillère. Le repas est toujours donné de façon individuelle en relation avec sa puéricultrice de référence.

- Chez les grands :

  Progressivement, les enfants possèdent suffisamment d'autonomie pour parvenir à manger avec moins d'aide.

  Les repas sont pris tous ensemble dans l'espace repas. Chaque puéricultrice de référence regroupe les enfants de son groupe autour d'une même table. Cela lui permet de continuer à s'occuper de façon privilégiée de chacun d'eux tout en gérant son groupe.

  Des règles sont à respecter : la puéricultrice invite l'enfant à rester assis pendant le moment de son repas, à utiliser ses couverts (en fonction de ses capacités), à goûter les aliments proposés, …

- Le biberon de lait et/ou l'allaitement maternel :

  Si la maman souhaite poursuivre l'allaitement maternel après l'entrée en crèche de son enfant, nous disposons d'un espace spécifique au calme. L'organisation de pauses allaitements peut être discutée. Les puéricultrices peuvent également donner au biberon le lait maternel durant la journée.

  En ce qui concerne le lait en poudre 1er âge, les parents sont tenus de le fournir en conditionnement d'origine et non ouvert.

  Le premier biberon à la crèche ne serra donné qu'après 9h pour permettre à la puéricultrice qui s'occupe des arrivées d'être disponible pour accueillir les enfants et leurs parents.

- Le complément au petit déjeuner :

  Chez les grands, un complément au petit déjeuner composé d'une portion fruits est donné aux enfants vers 9h30.

- Le repas de légumes :

  Pour les repas de midi, la crèche travaille avec un traiteur spécialisé. Ce service suit les recommandations de l'ONE en matière d'alimentation et nous livre les repas en liaison froide. L'équipe réchauffe et proportionne les repas selon les besoins dans leur service.

  Comme vous pourrez le constater par l'affichage des menus dans le hall d'entrée, ceux-ci sont équilibrés, adaptés et surtout variés. Ils sont servis avec un gobelet d'eau.

  Les premiers repas de légumes seront introduits en corrélation avec les parents, de même pour les protéines et les repas en morceaux.

  Si l'enfant doit suivre un régime particulier, pour chaque spécificité, les parents fournissent un certificat médical. Les repas seront adaptés dans la mesure du possible.

- Le repas de fruits :
  Le goûter constitue un repas à part entière.
  C'est l'équipe qui établit le menu. Celui-ci est soumis à une diététicienne de l'ONE pour en vérifier l'équilibre.
  Il change en fonction des saisons. Il est composé : d'un féculent (ex : pain beurré), d'un fruit (de préférence de saison), d'un produit laitier (2 à 3 x / semaine) et d'un gobelet d'eau.

4. Le repos

En ce qui concerne le sommeil de l'enfant, la sieste s'effectue au calme dans le « coin dodo » du service. L'équipe veille à ce que l'enfant dorme dans les meilleures conditions possibles.

- Chez les petits

Le rythme de sommeil de chacun est respecté. L'enfant retrouve son lit avec son doudou et sa sucette (s'il en prend une) dès les premiers signes de fatigue. Nous essayons de ne pas le réveiller.

- Chez les grands

La sieste a lieu généralement après le repas vers 12h30.

Progressivement lors du passage dans la section des grands, l'enfant n'éprouve plus le besoin d'aller à la sieste avant midi. Néanmoins, si le matin, un enfant montre des signes de fatigue ou demande pour aller se reposer, il a la possibilité d'aller dans son lit.
Les puéricultrices changent les enfants de leur groupe chacun à leur tour.
Pendant ce temps, les autres patientent autour d'une activité calme (écouter de la musique, raconter une histoire, chanter une chanson, …) avec leur doudou et la tétine éventuellement.
Une fois tous prêts pour aller au lit, les enfants sont accompagnés par leur puéricultrice de référence.
Ce sont les enfants qui définissent la durée de la sieste. Ils sont levés au fur et à mesure de leur réveil et vont jouer dans le service.

5. Le jeu

Le jeu est essentiel pour le développement de l'enfant et pour la construction de sa propre personnalité.
Pour lui, le jeu est une source d'apprentissage.

- Il se découvre. (son corps, ses mouvements)
- Il découvre son environnement, les objets qui l'entourent.
- Il s'exprime au travers du jeu. C'est son moyen privilégié de communication (avant même de pouvoir parler.)
- Il va à la rencontre de l'autre. C'est par le jeu que l'enfant va se socialiser. Il partage ses expériences et entre en relation avec l'adulte et les autres enfants. Il découvre les règles du respect de l'autre et du partage.

Dans chaque service, un espace de jeu est aménagé en accord avec le niveau du développement psychomoteur des enfants et de leurs intérêts.
Des jeux et jouets sont proposés en nombre suffisant, ils sont sécurisés, en bon état, diversifiés.

Notre objectif est d'encourager le désir de découverte, d'autonomie et la socialisation de l'enfant.
Si l'enfant se sent en sécurité, il est naturellement curieux. Il a envie de découvrir le monde qui l'entoure. Le jeu est pour lui source de plaisir.
Pour garantir sa sécurité affective, l'enfant a besoin de la présence d'un adulte qui le soutient dans ses activités pour progressivement jouer seul. La puéricultrice observe, encourage, répond aux demandes de l'enfant, veille au bon déroulement de l'activité.
Elle est attentive à ne pas avoir une attitude dirigiste qui rend l'enfant passif et dépendant d'elle. L'enfant est libre de jouer selon son imagination, son désir du moment. L'adulte intervient peu. Il laisse l'enfant découvrir par lui-même de façon autonome. Les activités sont proposées tout en acceptant le droit à l'enfant de ne « rien faire » ou de rester dans son coin à observer. Il a le choix.

A cet âge, l'enfant a besoin d'une grande liberté de mouvement. L'espace jeu permet cette liberté de mouvement. Nous sensibilisons aussi les parents à habiller leur enfant avec une tenue adaptée au jeu.

XI. L'hygiène :

- Les animaux : Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, les animaux sont interdits dans la crèche.
- Interdiction de fumer : il est strictement interdit de fumer dans le milieu d'accueil mais également à l'extérieur en présence des enfants.
- Hygiène des locaux : un nettoyage quotidien des sols et de toutes les surfaces lavables est assuré par deux techniciennes de surface selon les techniques recommandées par l'ONE.
- Les sur-chaussures : toute personne qui entre dans la crèche doit porter des sur-chaussures. Celles-ci sont mises à disposition à l'entrée du milieu d'accueil.
- Désinfection : après un lavage adéquat, une désinfection est nécessaire dans certains cas :
  - en cas de souillures des sols et/ou des surfaces par des liquides biologiques.
  - de façon systématique 1x/jour dans les coins changes et les espaces repas
  - Elle est renforcée en cas de situations d'épidémie ou d'infection déclarée.
- Hygiène des objets, des jouets : ils sont en matière facilement lavable et sont lavés et désinfectés régulièrement.
- Hygiène des vêtements de travail et du linge :
  - Le personnel dispose de blouses de travail et de chaussures réservés au milieu d'accueil. Les équipements seront lavés régulièrement (60°C).
  - La literie est personnelle à chaque enfant, elle est changée et lavée tous les 15 jours (60°C) et en fonction des besoins.
  - Les essuies, gants de toilette et bavoirs fournis par le milieu d'accueil sont personnels à chaque enfant. Ils seront lavés quotidiennement (60°C).
- L'aération : Le renouvellement de l'air est une pratique obligatoire et quotidienne pour assurer un environnement intérieur sain (minimum ¼ heure tous les soirs lors du nettoyage des locaux). Chaque pièce dispose au moins d'une fenêtre qui s'ouvre munie d'une moustiquaire.
- Hygiène des mains : elle est indispensable et incontournable pour prévenir la propagation des germes infectieux et les épidémies.

Le milieu d'accueil veillera à ce que le lavage et la désinfection des mains du personnel mais aussi des enfants (à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique) soit particulièrement respecté, bien réalisé et aux bons moments.

- Hygiène alimentaire : comme tous les milieux d'accueil de la petite enfance, nous sommes soumis au contrôle de l'AFSCA.

XII. Formation, remise en question et évolution de notre projet pédagogique :

Dans le cadre du Plan Qualité, l'ONE nous demande de nous fixer un ou plusieurs objectifs à travailler sur 3 ans en vue d'améliorer la qualité de notre milieu d'accueil. Pour ces 3 années à venir 2017-2020, nous avons décidé d'axer nos réflexions sur l'objectif suivant :

« Ajustement de l'accompagnement de l'enfant dans ses moments de jeux par l'aménagement de l'espace et la juste place de l'adulte. »

C'est-à-dire :
Mettre en place un environnement qui :

- *soutient adéquatement les enfants dans leurs découvertes, leurs expérimentations en tenant compte de leurs besoins*
- *soutient les interactions entre les enfants pendant les moments de jeu*
- *redéfinit la place de la puéricultrice durant les activités des enfants*

Accueillir de jeunes enfants nécessite des compétences professionnelles spécifiques. Chaque membre de l'équipe est en possession du diplôme requis (cf. liste établie par l'ONE).

Afin d'améliorer la qualité de notre accueil par rapport à notre objectif et soutenir chaque membre de l'équipe dans son travail, une réunion d'équipe a lieu 4x/an après 18h00, en dehors de la présence des enfants, pour réfléchir à nos pratiques professionnelles. Ces moments de rencontre permettent de discuter entre collègues, de se remettre en question, de trouver des solutions.

Dans le but d'actualiser et d'approfondir nos compétences, la crèche met en place toutes les conditions nécessaires pour permettre au membre du personnel de suivre des formations individuelles et/ou en équipe.
Cela signifie que la crèche ferme ses portes 2 à 3 fois/an pour permettre à son personnel de participer à des journées pédagogiques ou de formation. Les parents seront avertis, à temps, des jours de fermeture.

Lors de ces réflexions et remise en question, notre pratique professionnelle évolue et de ce fait notre projet pédagogique également. Nous réactualisons régulièrement celui-ci en fonction de nos objectifs et de nos réflexions, au minimum tous les 3 ans.
En cas de changement significatif, celui-ci est transmis aux parents en cours d'accueil.

Notre projet pédagogique est en constante évolution au service des enfants accueillis.